

Montréal, le 22 juin 2018

PAR COURRIEL

Paule Hamelin
Ligne directe : 514-392-9411
Télec. : 514-878-1450
paule.hamelin@gowlingwlg.com

Adjointe
Tél. : 514 878-1041, poste no : 65254

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : HQD - Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Dossier de la Régie : R-4045-2018**

Chère consœur,

La présente lettre fait suite à la nôtre du 18 juin dernier transmise à la Régie dans le cadre du dossier mentionné en rubrique et à la lettre de la Régie du 21 juin dernier.

Par la présente, nous vous réitérons que l'AREQ souhaite participer et intervenir à l'audience du 26 juin prochain.

L'AREQ au soutien de ses prétentions entend présenter une preuve écrite par affidavit qui sera présentée par le biais d'un panel. Le témoin et affiant pour l'AREQ sera monsieur Christian Laprise, Premier Vice-Président de l'AREQ et Directeur d'Hydro-Sherbrooke. Les autres membres du panel qui attesteront verbalement de leur connaissance aux allégations de l'affidavit seront messieurs Claude Bouchard, Second Vice-Président de l'AREQ et Directeur d'Hydro-Jonquière, Pierre Fréchet, Secrétaire-Trésorier de l'AREQ et Chef de la division gestion énergétique et de l'électrométrie d'Hydro-Sherbrooke et Robert Parent, membre de l'AREQ et Directeur d'Hydro-Joliette. Nous estimons à environ trente (30) minutes la durée de la présentation de la preuve de l'AREQ. Malgré les délais relativement serrés du présent dossier, nous comptons transmettre à la Régie, à HQD et aux autres intervenants l'affidavit de monsieur Christian Laprise avant l'audience prévue le 26 juin prochain, pour un dépôt la journée de l'audience.

Nous apprécierions pouvoir être entendus dès le 26 juin compte tenu des conclusions visant les réseaux municipaux et aussi puisque monsieur Christian Laprise n'est pas disponible mercredi, le 27 juin prochain. Par conséquent, nous demandons bien respectueusement à la Régie de prévoir les aménagements en conséquence au calendrier d'audience afin de permettre à l'AREQ d'être entendue à cette date.

Par ailleurs, nous vous informons également que nous aurons des représentations légales à présenter à la Régie, notamment en ce qui concerne l'absence de fondement juridique quant à la demande d'ordonnance de sauvegarde d'HQD à l'égard des réseaux municipaux, mais également en ce qui concerne les notions d'urgence et de préjudice sérieux invoquées par HQD au soutien de sa demande d'ordonnance de sauvegarde. En effet, de l'avis de l'AREQ, il n'y a aucune urgence ou situation exceptionnelle qui justifie la demande d'ordonnance de sauvegarde d'HQD à l'égard des réseaux municipaux. Qui plus est, cette demande pourrait causer de graves préjudices aux membres de l'AREQ, mais également aux clients de ces derniers et aux économies locales des régions du Québec membres de l'AREQ. Nous estimons à environ trente (30) minutes la durée de nos plaidoiries.

Finalement, nous nous réservons le droit de contre-interroger les témoins d'HQD. Le cas échéant, nous estimons à un maximum de vingt (20) minutes la durée totale de nos contre-interrogatoires.

Seront également présents lors de cette audience messieurs Steve Lussier, Président de l'AREQ et Maire de Sherbrooke, d'autres élus municipaux et Simon Veilleux, analyste de l'AREQ.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations les meilleures.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Paule Hamelin
PH/st

c.c.: Me Nicolas Dubé
Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.

Me Annick Tremblay
Ville de Baie-Comeau